

# ABDIAS

## INTRODUCTION

Abdias, qui est le quatrième des douze petits prophètes dans les exemplaires hébreux et dans ceux de la Vulgate, est le cinquième dans les exemplaires de la version des Septante, qui le placent après Joël. L'inscription de sa prophétie ne nous dit rien de sa personne, ni du temps de sa mission, deux choses sur lesquelles les interprètes sont fort partagés. Mais de l'étude comparée des prophètes ensemble, il résulte que Abdias a prophétisé avant Jérémie, car ce prophète lui emprunte plusieurs traits. Joël cite également, II, 32, un oracle d'Abdias, verset 17. Ce prophète lui était donc antérieur. Son style, vif et animé, montre du reste, qu'il vécut à la belle époque de la littérature hébraïque. Le prophète Abdias reproche aux Iduméens de s'être trouvés au milieu des ennemis de Jérusalem, lorsque les étrangers réduisaient son peuple en captivité, entraînaient en possession de ses villes, et jetaient le sort sur Jérusalem même; il leur reproche de s'être aussi eux-mêmes élevés alors contre les enfants de Jacob, qui étaient leurs frères, et d'avoir porté la violence jusqu'à les tuer de leurs propres mains : *Propter interfectionem et propter violentiam in fratrem tuum Jacob... in die cum stires adversus eum, quando captivum faciebant alieni exercitum ejus, et extranei ingrediebantur portas ejus, et super Jerusalem mittebant sortem : tu quoque eras quasi unus ex eis* (1). Le prophète continue de leur faire encore d'autres reproches semblables, qui tous contribuent à prouver que cette prophétie suppose la ruine de Jérusalem.

Jérusalem fut prise et pillée cinq fois : 1° par Sésac, sous Roboam (*III Reg. XIV, 25*) ; 2° par les Philistins et les Arabes, sous Joram (*II Paralip. XXI, 16*) ; 3° par Joas, roi d'Israël, sous Amasias (*IV Reg. XIV, 13*) ; 4° par les Chaldéens sous Joakim (*IV Reg. XXIV, 1*) ; 5° par les mêmes sous Jéchonias (*IV Reg. XXIV, 10*).

Abdias n'a pu parler de l'expédition de Sésac, puisque les Iduméens étaient alors assujettis à Juda; il n'a pu parler de celle de Joas, roi d'Israël, puisqu'il dit que Jérusalem fut ravagée par des étrangers; il n'a pu parler des Chaldéens, puisqu'ils n'étaient pas encore intervenus dans les affaires de la Judée.

Le terme d'*étrangers* désigne d'ailleurs presque toujours, dans les livres saints, les Arabes et les Philistins; et Abdias dit que les devastateurs de Jérusalem étaient des ἀλλογένοι ἀλλότριτοι. Au livre des Paralipomènes ils sont désignés sous le nom d'ἀλλοφύλοισι καὶ τοῖς Ἀραβῶσι, en hébreu les *Philistins et les Arabes*. Il s'agit donc de l'invasion dont parlent les Paralipomènes, et cette invasion eut lieu sous Joram. Les Iduméens y applaudirent d'autant mieux, qu'après une guerre où ils avaient eu le dessous, ils venaient, par un retour de fortune, de se déclarer indépendants.

Les rapprochements littéraires et historiques sont donc d'accord pour fixer au règne de Joram, le ministère prophétique d'Abdias (2).

---

(1) *Abd. v. 10. 11.* — (2) C'est par erreur qu'au neuvième volume, p. 23, le nom d'Abdias figure au 2° à la place de celui de Habacuc, tombé en pâte. Abdias doit figurer au 1°.

Abdias annonce aux Iduméens les vengeances que le Seigneur exercera sur eux par les mains des nations infidèles. Il signale leur orgueil ; il leur déclare qu'ils seront exterminés et chassés de leur pays, dans lequel ils se croient en sûreté. Il leur reproche leur injustice et leur violence à l'égard des enfants de Jacob, qui sont leurs frères. Il annonce les vengeances que le Seigneur exercera sur toutes les nations ennemies de Jacob. Il prédit le rétablissement de Sion et de la maison de Jacob ; et les jugements que les enfants de Joseph, c'est-à-dire de Juda et d'Israël, exerceront sur les restes de la maison d'Ésaü. Il déclare que les enfants de Jacob posséderont les terres d'Ésaü et les terres des Philistins ; qu'ils rentreront en possession du pays d'Éphraïm et de Samarie ; que Galaad sera assujettie à Benjamin ; que les enfants d'Israël posséderont les terres des Chananéens ou des Phéniciens ; que les habitants de Jérusalem rentreront en possession des villes qu'ils occupaient au midi ; que les Juifs qui auront été sauvés s'assembleront sur la montagne de Sion, pour juger ceux qui habitent sur les montagnes d'Ésaü ; et qu'alors tout obéira au Seigneur. C'est à quoi se réduit toute la prophétie d'Abdias.

Ce prophète annonce aux Iduméens deux jugements que Dieu exercera sur eux ; l'un par les mains des nations infidèles (1), auxquels ils s'étaient joints pour perdre les enfants de Juda ; l'autre par les mains de son peuple (2). La cause de ces deux jugements est la haine et la fureur avec laquelle les Iduméens se sont élevés contre les enfants de Juda, au jour où Dieu exerçait ses vengeances par les armes des Philistins et des Arabes. En même temps, le prophète annonce le jour du Seigneur, près d'éclater sur toutes les nations : *Juxta est dies Domini super omnes gentes* (3). Enfin, il annonce un jour où le règne du Seigneur sera établi : *Et erit Domino regnum* (4). En parlant de la prophétie de Joël, nous avons fait remarquer que *le jour du Seigneur sur toutes les nations* est particulièrement celui où, selon l'expression de Joël (5), le Seigneur assemblera toutes les nations, et les amènera dans la vallée du jugement et du carnage, pour entrer là en jugement avec elles : ce jour est particulièrement celui où éclatera la colère du Seigneur (6) ; alors la trompette sonnera, les morts seront jugés, les saints récompensés, et les méchants exterminés : enfin, ce jour est celui où le Fils de l'homme viendra dans sa majesté (7), accompagné de tous ses saints anges, s'assiéra sur le trône de sa gloire, et séparera les méchants d'avec les bons ; et les uns seront envoyés dans le supplice éternel, les autres iront dans la vie éternelle. Alors aussi *le règne demeura au Seigneur*. Saint Jean nous dit qu'au son de cette septième et dernière trompette, qui annonçait le temps de juger les morts, il entendit de grandes voix dans le ciel, qui disaient : *Les royaumes de ce monde sont devenus les royaumes de notre Seigneur et de son Christ, et il règnera dans les siècles des siècles* (8).

Mais ce grand et terrible jour de la colère du Seigneur sur les ennemis de son peuple, doit être précédé d'un jour d'affliction et de désolation pour le peuple même du Seigneur ; c'est ce que Joël et saint Jean nous ont fait connaître (9), et c'est aussi ce qu'Abdias nous montre (10). Le jour de la colère du Seigneur sur les ennemis de son peuple, est le jour du troisième et dernier malheur annoncé par Joël et par saint Jean ; le jour de la colère du Seigneur sur son propre peuple est le jour du second malheur annoncé aussi par Joël et par saint Jean. Ce jour de la colère du Seigneur sur son propre peuple, est représenté par celui où il exerça ses vengeances sur la maison de Juda et sur Jérusalem ; et c'est aussi de ce jour que parle le prophète Abdias, lorsqu'il nous montre les étrangers qui réduisent en captivité le peuple de Juda, qui se rendent maîtres de ses villes, qui jettent le sort sur Jérusalem. C'est dans ce jour

(1) *Abd. ŷ. 1. ad seqq.* Legatum ad gentes misit : Surgite, et consurgimus adversus eum in prælium, etc. — (2) *Abd. ŷ. 18. et seqq.* Et erit domus Jacob ignis, et domus Joseph flamma, et domus Esau stipula : et succendentur in eis, etc. — (3) *Abd. ŷ. 15.* — (4) *Abd. ŷ. 21.* — (5) *Joël. III. 1. et seqq.* — (6) *Apoc. XI. 15. et seqq.* — (7) *Matth. XXI. 31. et seqq.* — (8) *Apoc. XI. 15.* — (9) *Joël. II. 1. et seqq.* — *Apoc. IX. 15. et seqq.* — (10) *Abdias. ŷ. 11. et seqq.*

que les Iduméens exercèrent leur haine et leur fureur contre les enfants de Jacob, qui étaient leurs frères, et se joignirent à leurs ennemis pour les détruire. Si donc, en appliquant ce verset, comme le font plusieurs commentateurs, aux destinées de l'Église, il arrivait qu'au temps de ce second malheur annoncé par Joël et par saint Jean, les ennemis de l'église catholique se joignissent aux ennemis du nom chrétien pour perdre le peuple du Seigneur, ce serait particulièrement sur eux que tomberaient les menaces qu'Abdias prononçait contre les Iduméens. Car rien ne représente mieux la haine et la fureur des hérétiques contre l'église catholique, que celle des Iduméens contre les enfants de Jacob, qui étaient leurs frères; et c'est la remarque de saint Jérôme dans son commentaire même sur Abdias : « Nous lisons, dit ce père, nous voyons, et tous les jours nous éprouvons que, quand il s'élève quelque persécution contre l'Église, les hérétiques sont beaucoup plus ardents à persécuter les Chrétiens, que ne le sont les païens : *Legimus, videmus, quotidie comprobamus, quando persecutio contra Ecclesiam oritur, multo peiores persecutores hæreticos in Christianos fieri quam ethnicos* (1). » Et certes, après la fureur avec laquelle les hérétiques semblaient désirer, au xvi<sup>e</sup> siècle, de voir la main de Dieu s'appesantir sur l'église romaine, il n'est que trop vraisemblable que si ce malheur arrivait, on les verrait, tels que les Iduméens, s'écrier : *Détruisez-la, détruisez-la jusqu'au fondement* (2)!

Mais s'ils se portaient à cet excès, Abdias leur apprend le double malheur qu'ils auraient à craindre : le premier, de tomber eux-mêmes sous la main des infidèles auxquels ils se seraient joints pour perdre l'église de Jésus-Christ; le second, d'être jugés et condamnés au dernier jour par les enfants de Dieu dont ils auraient désiré la perte. Car les saints doivent un jour juger le monde (3); et alors ils condamneront tous ceux qui se seront élevés contre eux; et c'est ce que dit Abdias : *Ceux qui auront été sauvés* (c'est le sens de l'hébreu) *monteront sur la montagne de Sion pour juger la montagne d'Esau* (4). Les élus, appelés des quatre coins de la terre, au son de la dernière trompette, enlevés au milieu des airs au-devant de Jésus-Christ, et rassemblés tous ainsi dans la céleste Sion, jugeront de là le monde, et particulièrement ceux qui, semblables aux perfides Iduméens, se seront élevés contre eux, quoiqu'ils fussent leurs frères : *Et ascendent salvati in montem Sion judicare montem Esau*.

Alors, selon l'expression de Daniel (5), les saints entreront en possession du royaume, en sorte que le royaume, la puissance et l'étendue de l'empire qui est sous l'immensité des cieux, seront donnés aux saints du Très-Haut, dont le royaume est un royaume éternel; et il semble que c'est aussi ce qu'Abdias nous marque par un langage figuré, lorsqu'il nous dit (6) que ceux qui, avant leur captivité, habitaient au midi de la terre de Canaan, entreront en possession de la montagne d'Esau; que ceux qui habitaient dans la plaine seront maîtres du pays des Philistins; que les enfants de Juda posséderont la région d'Ephraïm et celle de Samarie; que les enfants de Benjamin posséderont la terre de Galaad; que l'armée des enfants d'Israël possèdera toutes les terres des Cananéens ou Phéniciens jusqu'à Sarepta, qui en est l'extrémité du côté du nord; qu'enfin ceux de Jérusalem qui avaient été transférés vers l'Euphrate (7) entreront en possession des villes du midi qu'ils avaient autrefois occupées. Ainsi toute l'étendue du pays des Iduméens et des Philistins, tout le partage des dix tribus des deux côtés du Jourdain, tout ce qui était occupé par les Cananéens ou

(1) Hieron. in *Abdian*. col. 1462. — (2) *Psalm*. cxxxvi. 7. — (3) *1. Cor.* vi. 2. — (4) *Abdias* v. 21. La Vulgate porte : *Et ascendant salvatores*; et on lit dans l'hébreu, בְּיִשְׁעֵיכֶם, *salvatores*. — (5) *Dan.* vii. 22. 27 — (6) *Abdias* v. 19. 20. — (7) La Vulgate porte : *Transmigratione Jerusalem quæ in Bosphoro est*. L'hébreu lit : אֲשֶׁר בְּסַפְרַד *quæ in Sepharad*. Le Juif qui montrait l'hébreu à saint Jérôme l'avait assuré que le nom de *Sepharad* signifiait le Bosphore où l'empereur Adrien avait transporté les Juifs. Mais la version des Septante porte : ἔσω; Ἰσραὴλ, ce qui suppose qu'ils lisaient אֲשֶׁר לַדְּפְרַת, *quæ ad Euphratem*; et c'est sans doute la leçon la plus naturelle selon la lettre même, puisque c'est en effet vers l'Euphrate que les Juifs furent transférés par Nabucodonosor.

Phéniciens, sera mis sous la puissance des enfants de Juda. On ne verra plus dominer ni les Iduméens, ni les Philistins, ni les enfants mêmes d'Israël séparés de ceux de Juda, ni les Cananéens ; toute cette étendue de pays sera assujettie aux enfants de Juda, qui domineront seuls dans toute cette contrée. C'est-à-dire que, dans ce grand et dernier jour où les saints entreront en possession du royaume qui leur est préparé, il n'y aura plus au milieu d'eux ni hérétiques représentés par les Iduméens, ni infidèles représentés par les Philistins, ni Juifs incrédules représentés par la maison d'Israël, considérée au temps de son infidélité, ni Grecs schismatiques représentés par les Cananéens ou Phéniciens descendants de ceux qui avaient autrefois contribué à la construction du temple. Toute puissance ennemie sera détruite ; tous ceux qui avaient corrompu la terre seront exterminés ; et les saints du Très-Haut représentés par les enfants de Juda règneront seuls : *Regnum autem, et potestas, et magnitudo regni quæ est subter omne cælum, detur populo sanctorum Altissimi* (1). Les saints règneront en Dieu et avec Dieu ; ils participeront à sa royauté ; leur puissance sera la sienne ; lui-même régner en eux, lui seul régnera : et à lui seul ainsi tout le règne et tout l'empire : *Et erit Domino regnum* (2).

---

(1) *Dan. vii. 27.* — (2) *Abd'as, y. 21.*

## CHAPITRE UNIQUE

*Orgueil des Iduméens. Leur infidélité à l'égard des enfants de Jacob. Vengeances du Seigneur contre les Iduméens. Rétablissement des enfants de Jacob. Étendue de leurs possessions. Jugements exercés par eux sur la maison d'Ésaü. Règne du Seigneur.*

1. VISIO ABDIÆ. HÆC DICIT DOMINUS DEUS AD EDMOM : AUDITUM AUDIVIMUS A DOMINO ; ET LEGATUM AD GENTES MISIT : SURGITE, ET CONSURGAMUS ADVERSUS EUM IN PRÆLIUM.

1. Prophétie d'Abdias. Voici ce que le Seigneur Dieu dit à Édôm : Nous avons entendu la parole du Seigneur : il a déjà envoyé son ange aux nations. Allons, conspirons toutes ensemble contre Édôm, pour le combattre.

### COMMENTAIRE

Ÿ. 1. VISIO ABDIÆ. *Prophétie d'Abdias.* Nous avons examiné dans la préface tout ce qui regarde la personne d'Abdias, sa vie, et le sens de ses prédictions. Il est possible, selon la remarque de Janssens, que ce chapitre ne soit qu'un fragment de ses prophéties.

HÆC DICIT DOMINUS AD EDMOM. *Voici ce que le Seigneur dit à Édôm, ou touchant Édôm (1), ou contre Édôm.* Voici la prophétie qu'il adresse à Édôm par ma bouche. Les Juifs, sous le nom d'Édom, entendent ici les Romains. Quelques autres interprètes (2) entendent les Juifs eux-mêmes, désignés sous le nom d'Iduméens. Pour nous, nous l'entendons tout simplement ; et la suite du commentaire fera voir qu'on peut fort bien appliquer aux Iduméens toute la prophétie.

AUDITUM AUDIVIMUS A DOMINO ; ET LEGATUM AD GENTES MISIT. *Nous avons entendu le commandement du Seigneur ; il a envoyé son ambassadeur aux nations.* Jérémie (3) : *J'ai entendu la parole du Seigneur ; il a envoyé une ambassade aux nations.* Pour exprimer d'une manière plus vive la perte prochaine des Iduméens, le prophète nous représente le Seigneur qui forme son armée, et qui rassemble les troupes alliées, pour marcher contre l'Idumée. La guerre est résolue ; j'ai entendu le souverain Maître des nations ; il a député ses messagers partout, pour faire avancer ses troupes. Il a envoyé dire aux nations : Venez ; marchons ensemble contre Édôm. Il est à la tête des armées, qui viendront fondre sur ce pays. Nous ne doutons point que cette guerre ne soit

celle dont parle Josèphe (4), et qui nous est si souvent insinuée par les prophètes (5), quand Nabucodonosor marcha contre tous les peuples des environs de la Judée. Elle arriva quatre ou cinq ans après la ruine de Jérusalem. Avant cette époque, cependant, les Iduméens eurent à soutenir plusieurs guerres contre Juda. Ils furent même assujettis à deux reprises différentes par Amasias et par Ozias ; mais les livres saints nous racontent ces expéditions trop brièvement pour que nous puissions savoir quels pouvaient être les alliés de Juda. La guerre contre l'Idumée était une punition de ce que ces peuples avaient fait contre leurs frères, lorsqu'ils succombaient sous le poids des ennemis. On se demande qui sont ces messagers, ou ces ambassadeurs que Dieu députe pour assembler ses troupes. Les uns veulent que ce soit Abdias lui-même, ou Jérémie ; d'autres, que ce soit le Messie (6) ; d'autres, que ce soient des anges exécuteurs de la justice du Très-Haut ; d'autres enfin, que ce soit une impression que Dieu répand dans les esprits et dans les volontés de ceux qu'il veut déterminer à quelque entreprise extraordinaire. Les prophètes, dont le style est ordinairement figuré et animé, nous dépeignent ce mouvement comme un messenger député pour faire hâter l'exécution des ordres du Seigneur (7). Cette variété d'opinions suffit à montrer combien il y a de divergence dans les sentiments au sujet de la prophétie d'Abdias. Nous ne connaissons pas assez en détail les événements de cette époque agitée.

(1) כה אמר דבני יהוה לאדום Vide Kim'hi, Sanct. Vatab. Jun. Munst. Livell. etc.

(2) Vide, si lubet. Sanct. Prolog. III. n. 8.

(3) Jerem XLIX. 14.

(4) Joseph. Antiq. liv. X. c. 11.

(5) Voyez Ezech. xxv. xxxv. xxxvi. - Jerem. xxv. 21. 22. 27 ; xxvii. 5. et xlix. 7.

(6) Hieronym. Rufert. Remig. Glossa. Dionys. Hugo. Haimo.

(7) Vide Sanct. n. 7. - Theodoret. Cyrill. Rib. Lyran.

2. Ecce parvulum dedi te in gentibus, contemptibilis tu es valde.

3. Superbia cordis tui extulit te, habitantem in scissuris petrarum, exaltantem solium tuum; qui dicis in corde tuo: Quis detrahet me in terram?

4. Si exaltatus fueris ut aquila, et si inter sidera posueris nidum tuum, inde detraham te, dicit Dominus.

5. Si fures introissent ad te, si latrones per noctem, quomodo conticuisses? Nonne furati essent sufficientia sibi: Si vindemiatores introissent ad te, numquid saltem racemum reliquissent tibi?

6. Quomodo scrutati sunt Esau? Investigaverunt abscondita ejus.

7. Usque ad terminum emiserunt te; omnes viri fœderis tui illuserunt tibi, invaluerunt adversum te viri pacis tuæ, qui comedunt tecum ponent insidias subter te; non est prudentia in eo.

2. Je vous ai rendu l'un des moindres peuples, et vous n'êtes digne que de mépris.

3. Mais l'orgueil de votre cœur vous a élevé, parce que vous habitez dans les fentes des rochers, et qu'ayant mis votre trône dans les lieux les plus hauts, vous dites en vous-même : Qui me fera tomber à terre?

4. Quand vous prendriez votre voi aussi haut que l'aigle, et que vous mettriez votre nid parmi les astres, je vous arracherais de là, dit le Seigneur.

5. Si des voleurs, si des brigands étaient entrés chez vous pendant la nuit, vous seriez-vous tenu dans le silence? Ne se seraient-ils pas mis à prendre ce qui les aurait contentés. Si des gens étaient venus pour vendanger votre vigne, ne vous auraient-ils pas laissé au moins une grappe de raisin?

6. Mais comment les ennemis ont-ils traité Ésaü? Ils ont cherché, ils ont fouillé partout, et dans les endroits les plus cachés.

7. Ils vous ont poursuivi jusqu'à vous chasser de votre pays. Tous vos alliés se sont joués de vous : vos amis se sont élevés contre vous; ceux qui mangeaient à votre table vous ont dressé des embûches. Édom est sans intelligence.

#### COMMENTAIRE

¶ 2. ECCE PARVULUM DEDI TE IN GENTIBUS. Les Iduméens, comparés aux puissantes nations des Assyriens, des Chaldéens, des Égyptiens, des Syriens, etc., étaient sans doute peu de chose; mais ils devaient tomber dans un état d'infériorité encore bien plus notoire, après les malheurs dont leur royaume devait être accablé, et dont Abdias les menace ici. Peuple abject et méprisable, fallait-il vous élever et vous flatter de votre force, resserrés comme vous êtes dans les limites d'un pays si borné, si stérile et si pauvre?

¶ 3. HABITANTEM IN SCISSURIS PETRARUM; EXALTANTEM SOLIUM TUUM. L'hébreu (1), et les Septante (2): *Vous avez élevé vos demeures dans les fentes des rochers; vous avez perché en l'air votre habitation; vous vous êtes retranchés au haut des rochers, et vous êtes enfoncés dans les cavernes inaccessibles que vous y avez creusées.* Saint Jérôme nous apprend (3) que toute la partie méridionale de la Palestine, depuis Éléutéropolis jusqu'à Pétra et jusqu'à Éloth, était toute pleine de cavernes creusées dans le roc, et de demeures souterraines semblables à des fours (4), où les habitants du pays font leur demeure: *Omnis australis regio Idumæorum... in specubus habitaculaculas habet, et propter nimios calores solis, quia meridiana provincia est, subterraneis tuguriis utitur.* Jérémie, dans un passage parallèle à celui-ci (5), porte: *Vous qui habitez dans les creux du rocher; qui vous êtes saisis de la hauteur de l'élévation.* On pourrait aussi traduire: *Vous avez élevé vos demeures dans les creux de Séla'* (autrement Pétra,

capitale de l'Idumée) *dans la hauteur de vos habitations; dans cette ville si élevée sur les rochers, et si forte grâce à la nature et à l'art.* Abdias appelle les maisons de Pétra, des creux ou des nids, parce que cette ville était bâtie sur un rocher; la plupart des maisons y étaient creusées dans le roc. Cette dernière traduction n'est point à rejeter.

¶ 4. SI INTER SIDERA POSUERIS NIDUM TUUM, INDE DETRAHAM TE. Ni la hauteur de vos rochers, ni la profondeur de vos cavernes, ni vos murailles élevées ne vous garantiront pas de mes mains. *Quand son orgueil l'élèverait jusqu'au ciel et qu'il cacherait sa tête dans les nues, à la fin il sera abattu, et méprisé comme le fumier,* dit Job (6).

¶ 5. SI FURES INTROISSENT AD TE, ... QUOMODO CONTICUISSES? NONNE FURATI ESSENT SUFFICIENTIA SIBI? Les voleurs prennent ce dont ils ont besoin et laissent le reste. Mais pour l'Idumée, ceux qui l'attaqueront la dévasteront complètement, comme des voleurs de nuit qui enlèvent tout sans opposition. *Quomodo scrutati sunt Esau? Où n'ont-ils pas fureté? Que vous ont-ils laissé? Avez-vous osé seulement ouvrir la bouche? Ne vous ont-ils pas chassé jusque hors de votre pays? Usque ad terminum emiserunt te.* Jérémie a imité ce passage d'Abdias (7). Le prophète parle de tout ceci comme d'une chose passée, quoiqu'elle ne fût pas encore arrivée lorsqu'il parlait.

¶ 7. OMNES VIRI FŒDERIS TUI ILLUSERUNT TIBI, INVALUERUNT ADVERSUM TE. Tous ceux auxquels vous vous étiez attaché, et dont vous vous étiez

(1) השיך שבני כנני סלע פרוז שבתו

(2) Ἰδουμαίων κατασκαυμένων.

(3) Hieronym. hic. §. 8.

(4) Idem in Amos 1. Qui casas habuerunt furnorum similes, quos Afri appellant Mapalia.

(5) Jerem. XLIX. 10. Qui habitas in cavernis Petrae, et apprehendero niteris altitudinem collis.

(6) Job. XX. 6. 7.

(7) Jerem. XLIX. 9. 10.

8. Numquid non in die illa, dicit Dominus, perdam sapientes de Idumæa, et prudentiam de monte Esau?

9. Et timebunt fortes tui a meridie, ut intereat vir de monte Esau.

10. Propter interfectionem, et propter iniquitatem in fratrem tuum Jacob, operiet te confusio, et peribis in æternum.

11. In die cum stares adversus eum, quando capiebant alieni exercitum ejus, et extranei ingrediebantur portas ejus, et super Jerusalem mittebant sortem, tu quoque eras quasi unus ex eis.

8. N'est-ce pas en ce jour-là, dit le Seigneur, que je perdrai les sages de l'Idumée, et que je bannirai la prudence de la maison d'Ésau?

9. Vos braves du midi seront saisis de frayeur, parce qu'il se fera un grand carnage sur la montagne d'Ésau.

10. Vous serez couvert de confusion, à cause des meurtres que vous avez commis, et à cause de l'injustice que vous avez faite à Jacob votre frère : et vous périrez pour jamais.

11. Vous vous êtes déclaré contre lui, lorsque son armée a été défaits par ses ennemis, lorsque les étrangers entraient dans ses villes, et qu'ils jetaient le sort sur Jérusalem ; c'est alors que vous avez paru dans leurs troupes comme l'un d'entre eux.

COMMENTAIRE

rendu le ministre, pour exercer leurs cruautés contre les Juifs, seront ceux-là mêmes qui vous causeront le plus de dommages. Après avoir assujetti Israël et pillé ses richesses, ils vous dépouilleront ; mais de telle sorte, qu'on ne vous laissera rien, et qu'on vous chassera même de votre pays.

QUI COMEDUNT TECUM, PONENT INSIDIAS SUBTERTE. L'hébreu à la lettre (1) : *Votre pain, ils ont mis une plaie (une maladie) sous vous.* Ce qui est expliqué clairement par le chaldéen, dans le sens de la Vulgate : *Ceux qui mangent du pain à votre table, ont dressé des pièges sous vous, sous vos pieds.* D'autres : *Vos amis ont mis un poison mortel en la place de la nourriture qu'ils vous présentent.* Les Septante (2) n'ont point exprimé, *vostra pain.*

NON EST PRUDENTIA IN EO. *Édom est sans intelligence.* Il ne s'aperçoit pas des pièges qu'on lui tend. Quelques auteurs (3) le rapportent à cette plaie, ou à ce poison mortel dont le prophète vient de parler. C'est une plaie dont vous ne vous défiez point ; elle vous tuera sans que vous le sentiez.

Ÿ. 8. PERDAM SAPIENTES DE IDUMÆA. Les auteurs sacrés parlent assez souvent de la sagesse des Iduméens. *N'y a-t-il plus de sagesse dans Théma, dit Jérémie (4) ? Les fils d'Édom sont dépourvus de conseil ; leur sagesse est devenue inutile.* Éliphas, ami de Job, si connu par sa sagesse, était de Théma, ville célèbre de l'Idumée.

Ÿ. 9. TIMEBUNT FORTES TUI A MERIDIE. L'hébreu (5) : *Vos braves de Théma seront effrayés.* Théma, ville de l'Idumée, était à quinze milles de Pétra ; et du temps de saint Jérôme, les Romains y entretenaient une garnison (6).

V. 10. PROPTER INTERFECTIONEM, ET PROPTER INIQUITATEM IN FRATREM TUUM. D'après l'hébreu

et le chaldéen, *propter interfectionem* doit se rattacher au verset précédent. Les Septante lisent comme la Vulgate. La Bible cite plus d'un événement qui justifie le reproche que le prophète fait ici aux Iduméens. Lorsque David faisait la guerre en Syrie, les Iduméens envahirent la Palestine, et furent ensuite vaincus à la Vallée des Salines. Sous Salomon et sous Josaphat, ils secouèrent encore le joug et se mêlèrent aux ennemis de Juda. Même conduite sous Amazias et sous Ozias ; cette attitude ne se démentit pas jusqu'à la fin. Après la guerre que Phacée, roi d'Israël, et Rasin, roi de Syrie, firent successivement à Achaz, roi de Juda, les Philistins et les Iduméens vinrent fondre sur ce malheureux royaume (7), y prirent de nombreuses villes et firent un grand butin : et dans les dernières disgrâces des Juifs, lorsque les Chaldéens vinrent attaquer Jérusalem, les Iduméens se joignirent à eux : *Tu eras quasi unus ex eis.* Ils firent sentir à Juda leur haine invétérée, et leur ancienne inimitié, en faisant mourir tous ceux qui tombèrent entre leurs mains, et en poussant les ennemis à mettre le feu à la ville et au temple (8) : *Exinanite, exinanite,* disaient-ils, *usque ad fundamentum in ea.* Mais cette digression nous éloigne de l'époque du prophète Abdias. Josèphe rapporte que les Iduméens avaient commencé la révolte par le meurtre du vice-roi, qui les gouvernait au nom de Juda. Les Iduméens ne s'en tinrent pas là ; des succès en succès, ils finirent par menacer d'assujettir leurs anciens maîtres (9).

Ÿ. 11. QUANDO CAPIEBANT ALIENI EXERCITUM EJUS. Ces étrangers sont les Arabes et les Philistins. Ils ravagèrent le pays et portèrent le meurtre jusque dans la famille royale. Tous les fils de Joram, à l'exception du dernier, périrent dans cette guerre (10).

(1) לחםך ישימו כזור תחתך

(2) Ἐ'ὄθησαν ἕνεκα σου ὑποκαταστάσεις σου.

(3) Jun. Tremel. Pisc. Tarnov. Lud. de Dieu.

(4) Jerem. XLIX. 7.

(5) וחרו גבוריך תיבו

(6) Euseb. et Hieron. in locis.

(7) II. Par. XXXVIII. 17. 18.

(8) Psalm. CXXXVI. 7.

(9) Voyez le commentaire sur IV. Reg. VIII. 21.

(10) II. Paralip. XXI. 17.

12. Et non despicias in die fratris tui, in die peregrinationis ejus; et non lætaberis super filios Juda in die perditionis eorum, et non magnificabis os tuum in die angustiae.

13. Neque ingredieris portam populi mei in die ruinae eorum; neque despicias et tu in malis ejus in die vastitatis illius; et non emitteris adversus exercitum ejus in die vastitatis illius.

14. Neque stans in exitibus ut interficias eos qui fugerint, et non concludes reliquos ejus in die tribulationis.

15. Quoniam juxta est dies Domini super omnes gentes: sicut fecisti, fiet tibi; retributionem tuam convertet in caput tuum.

12. Mais vous ne vous moquerez plus de votre frère au jour de son affliction, au jour où il sera emmené hors de son pays. Et les enfants de Juda ne deviendront plus pour vous, dans leur malheur, un sujet de joie; et vous ne vous glorifierez plus insolemment lorsqu'ils seront accablés de maux.

13. Vous n'entrerez plus dans la ville de mon peuple, au jour de sa ruine: vous ne lui insulterez plus comme les autres dans son malheur, lorsqu'il périra; et vous ne vous joindrez plus à ceux qui poursuivront son armée, lorsqu'il sera mis en fuite.

14. Vous ne vous tiendrez plus sur les chemins pour tuer ceux qui fuiront, et pour envelopper dans sa ruine les restes de ses habitants.

15. Car le jour du Seigneur est près d'éclater sur toutes les nations. Vous serez traité comme vous avez traité les autres; et Dieu fera retomber sur votre tête la peine que vous avez méritée.

## COMMENTAIRE

SUPER JERUSALEM MITTEBANT SORTEM. Après la prise de Jérusalem par les Philistins et les Arabes, on jeta au sort les dépouilles et les esclaves que l'on y prit; les Iduméens, au lieu de consoler leurs frères, et de soulager leur peine, se joignirent à leurs ennemis pour les outrager. Le rabbin Kim'hi dit que ces étrangers sont les Romains conduits par Titus. Il est seul de son avis, pensons-nous.

Ÿ. 12. ET NON DESPICIENS IN DIE FRATRIS TUI. Lorsque vous serez vous-même accablé de maux et livré à vos ennemis, vous n'insulterez plus au malheur de votre frère. Vous serez assez occupé de vos propres disgrâces. Autrement: Vous ne deviez point ainsi mépriser votre frère, et le railler dans son malheur. Le futur est souvent mis dans un sens de convention. Par exemple (1): *Hémor a violé la fille d'Israël; ce qui ne se fera point*: c'est-à-dire, ce qui n'était point une chose à faire. Ou bien: *Vous ne mépriserez point*; c'est-à-dire: Gardez-vous bien de mépriser votre frère, etc.

NON MAGNIFICABIS OS TUUM. Vous ne lui insulterez plus d'une manière pleine de hauteur; vous ne profèrerez point contre lui des discours insolents. L'hébreu à la lettre (2): *Vous n'agrandirez point votre bouche*, comme ceux qui bâillent, ou qui tirent la langue, pour se moquer; ou qui donnent à leur figure une expression de hauteur et d'insolence (3).

Ÿ. 13. ET NON EMITTERIS ADVERSUS EXERCITUM EJUS, IN DIE VASTITATIS ILLIUS. Vous penserez à

toute autre chose qu'à poursuivre vos frères après leur défaite, et à prêter votre ministère à leurs ennemis, pour empêcher qu'il n'en échappe aucun. On pourrait traduire l'hébreu (4): *Et vous ne vous jellerez point sur ses biens, au jour de sa perte*. Les Septante (5): *Vous ne vous joindrez point à l'armée de ses ennemis, au jour de sa destruction*.

Ÿ. 14. ET NON CONCLUDES RELIQUOS EJUS. Vous ne leur fermerez pas le passage, pour les empêcher de fuir; vous ne les enveloppez point, pour les livrer à leurs ennemis. Quoique l'Écriture nous donne peu de détails sur l'invasion des Philistins et des Arabes, ce qu'elle en dit suffit à montrer combien elle fut terrible: *Ascenderunt in terram Juda, et vastaverunt eam, diriperuntque cunctam substantiam quæ inventa est in domo regis, insuper et filios ejus, et uxores: nec remansit ei filius, nisi Joachaz, qui minimus natu erat* (6). Les Iduméens qui venaient de secouer le joug de Juda (7), ne manquèrent pas l'occasion de se joindre à ses ennemis pour l'affaiblir encore davantage.

Ÿ. 15. JUXTA EST DIES DOMINI SUPER OMNES GENTES. Le jour du Seigneur, est le jour de la vengeance et des jugements (8). Ce verset peut concerner les campagnes d'Amasias et d'Ozias contre l'Idumée, ou celle que fit Nabucodonosor, cinq ans après la prise de Jérusalem. Bien que l'Idumée ne soit pas mentionnée parmi les peuples que subjuga Nabucodonosor, les historiens et les exégètes s'accordent à la faire figurer parmi les nations vaincues (9).

(1) Genes. xxxiv. 7. in Hebræo.

(2) אל תגדל פיך

(3) Voyez I. Reg. II. 3. Nolite multiplicare loqui sublimia glorientes.

(4) וְאַתָּה לֹא תִשְׁתַּחֲוֶה עַל בְּנֵי יְהוּדָה בְּיּוֹם אֲפֻדָּתָם

(5) Μηδὲ συνεπιθῆς ἐπὶ τὴν δυνάμειν αὐτῶν, ἐν ἡμέρᾳ ἀπωλείας αὐτῶν.

(6) II. Paralip. xxi. 17.

(7) IV. Reg. viii. 21.

(8) Vide sup. Osée ix. 7. - Joel I. 15. - Amos. v. 18. etc.

(9) Joseph. Antiq. l. x. c. 11. Τῷ γὰρ πέμπτῳ τῆς Ἱεροσολύμων παρθήσεως ἔτει, ὃ ἔστι τρίτον, καὶ ἑκοστόν τοῦ Ναβυχοδονοσόρου, στρατεύει ὁ αὐτὸς ἐπὶ τὴν Κοίλην Συρίαν. Καὶ καταστῶν αὐτῆν, ἐπολεύησε, καὶ Ἀρμανίτας, καὶ Μωαβίτας, ποιησάμενος, ὃς ὑπήκοα ταῦτα τὰ ἔθνη, ἐπέβαλεν εἰς τὴν Ἀίγυπτον, etc.

16. Quomodo enim bibistis super montem sanctum meum, bibent omnes gentes jugiter; et bibent, et absorbebunt, et erunt quasi non sint.

17. Et in monte Sion erit salvatio, et erit sanctus; et possidebit domus Jacob eos qui se possederant.

16. Car de même que vous avez bu sur ma montagne sainte, ainsi toutes les nations boiront avec vous le calice de ma fureur; elles en boiront sans discontinuer; elles en boiront jusqu'au fond du vase; et elles deviendront comme si elles n'avaient jamais été.

17. Mais le salut se trouvera sur la montagne de Sion: elle sera sainte; et la maison de Jacob possèdera ceux qui l'avaient possédée.

COMMENTAIRE

ÿ. 16. QUOMODO BIBISTIS SUPER MONTEM SANCTUM MEUM, BIBENT OMNES GENTES JUGITER. Jérémie, dans le passage parallèle, lit (1) : *Voilà que ceux qui ne devaient pas boire le calice, n'ont pas laissé de le boire; et vous prétendriez en être exempt? Vous n'en serez point exempt, vous le boirez assurément vous-même.* Comme s'il disait : Voilà mon peuple, qui demeurait sur ma montagne sainte, et qui était beaucoup moins coupable que vous, qui n'a pas cessé d'être enivré du calice de ma colère; il en a bu, et je l'ai traité dans ma colère : Et vous, Édom, après tout ce que vous avez fait, vous en seriez exempt? Vous en boirez, et toutes les autres nations avec vous. Comme vous, Juda, en avez bu sur ma montagne sainte, ainsi en boiront toutes les nations, à leur tour, et sans discontinuer. Les Septante (2) : *De même que vous avez bu du vin sur ma sainte montagne, ainsi en boiront tous les peuples.* Quelques auteurs (3) expliquent ainsi ce passage : De même que vous, Iduméens, avez bu avec les envahisseurs sur la montagne sainte de Sion, en signe de réjouissance de la prise de Jérusalem; ainsi toutes les nations boiront et se réjouiront de votre disgrâce. Mais la première explication se soutient mieux avec la suite.

BIBENT, ET ABSORBEBUNT, ET ERUNT QUASI NON SINT. Je les forcerai à boire le calice de ma fureur; elles le boiront jusqu'à la lie; elles périront et ne se relèveront point. En effet, ni les Iduméens, ni les Ammonites, ni les Moabites, ni les Philistins, ni les Chaldéens eux-mêmes, n'eurent pas le même avantage que les Juifs après leur chute. Juda se rétablit dans son pays; la Judée se repeupla; elle s'éleva même à une certaine puissance; elle assujettit les peuples voisins; ce que ne firent point les autres nations. *Boire le calice*, est une expression commune chez les auteurs sacrés, pour désigner la vengeance du Seigneur. *Il tient en sa main une coupe pleine de vin tout préparé; la lie y est encore; tous les pécheurs de la terre en goûteront*, dit le Psalmiste (4). Plaute (5) s'est servi de la même expression : *Inde foras*

*lacilus exeo cum ornatu quæ vides, ut senex hoc eodem poculo quo ego tibi, biberet.*

ÿ. 17. IN MONTE SION ERIT SALVATIO, ET ERIT SANCTUS. Dans les désastres que subit ou doit subir la Judée, ceux qui se retirèrent sur le mont de Sion, y trouveront leur salut. Dieu protégea ceux qui demeurèrent fidèles à son culte et à son temple. Dans cette terrible invasion, où le palais royal fut dévasté, on ne voit pas que le temple ait été pillé. Ceux qui l'habitaient furent protégés, quand la famille royale elle-même payait un si lourd tribut à la mort et à la servitude. Cette protection inhérente au temple, se fit encore sentir dans la suite. Les Juifs qui revinrent de Babylone, et qui s'établirent à Jérusalem, éprouvèrent souvent la protection du Seigneur; et, pendant que les rois de Perse, Alexandre et ses successeurs, ravagèrent en différentes rencontres la plupart des peuples et des provinces voisines de la Judée, celle-ci fut toujours protégée d'une manière particulière. Les persécutions d'Antiochus Épiphanes furent violentes; mais elles passèrent avec rapidité et disposèrent les choses à l'avantage des Juifs. Ils se mirent enfin en une pleine liberté et virent même des princes de leur nation, dont le pouvoir ne fut pas inférieur à celui des anciens princes. Les saints pères ont souvent fait l'application de ce verset à l'Église.

POSSIDEBIT DOMUS JACOB EOS QUI SE POSSEDERANT. Amasias et Ozias soumièrent les Iduméens à deux reprises différentes. Ozias força en outre les Ammonites à lui payer le tribut, ainsi que Joathan. Jéroboam II soumit les Ammonites et les Moabites. Ainsi, la maison de Jacob, sans distinction d'Israël ou de Juda, posséda ceux qui l'avaient possédée, ceux qui s'étaient alliés à ses ennemis pour ravager ses provinces. Après la captivité (6), les Juifs se rendirent encore les maîtres des Iduméens, des Ammonites, des Moabites et des Philistins, qui avaient usurpé une partie de leurs terres durant les dernières guerres qu'ils avaient soutenues contre les rois d'Israël,

(1) Jerem. XLIX. 12.

(2) Οὐ γὰρ τρώσκον ἔπιτες ἐπὶ τὸ ὄρος τὸ ἄγιον μου, πίνονται πάντες τὰ ἔθνη ὅσων ἐστίν. Theodoret. Οὐ γινώσκον τὸν μυσταγωγόν. Ils ont lu חמר 'hemer, au lieu de תמיר thamid.

(3) Vide Hieron., m. Cyrill. Vat. et alios plures.

(4) Psalm. LXXIV. 6.

(5) Plaut. Casina.

(6) Ita Hieronym. Theodoret. Cyrill. Ribera.

18. Et erit domus Jacob ignis, et domus Joseph flamma, et domus Esau stipula; et succendentur in eis, et devobunt eos, et non erunt reliquiæ domus Esau, quia Dominus locutus est.

19. Et hereditabunt hi qui ad austrum sunt, montem Esau; et qui in campestribus, Philistiim; et possidebunt regionem Ephraim et regionem Samariæ, et Benjamin possidebit Galaad.

18. La maison de Jacob sera un feu, la maison de Joseph une flamme, et la maison d'Ésaü sera une paille sèche; elle en sera embrasée; et ils la dévoreront, sans qu'il en reste la moindre chose. Car c'est le Seigneur qui a parlé.

19. Les Juifs qui sont du côté du midi, et qui habitent dans les campagnes des Philistins, hériteront de la montagne d'Ésaü: ils seront maîtres du pays d'Éphraïm et de Samarie; et Galaad sera assujettie à Benjamin.

## COMMENTAIRE

contre ceux de Syrie, et contre ceux de Chaldée. Ils assujettirent les Cuthéens, qui avaient été envoyés dans leur pays. Nous voyons les Juifs maîtres de toute la Palestine, plusieurs années avant la venue de Jésus-Christ. Mais depuis que ce divin Sauveur eut établi son royaume spirituel dans l'Église, non seulement la Palestine, mais l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, l'Idumée, toutes les provinces et tous les peuples du monde sont devenus ses sujets et son royaume (1). On pourrait traduire l'hébreu (2) par: *El la maison de Jacob possèdera ses biens*. Elle rentrera dans la possession de son ancien héritage. C'est le sens le plus simple et le plus naturel.

ÿ. 18. ERIT DOMUS JACOB IGNIS, ... ET DOMUS ESAU STIPULA. Les Juifs, surtout après leur retour de Babylone, furent comme un feu à la maison d'Ésaü. Ils firent souvent la guerre aux Iduméens, et les réduisirent enfin à recevoir le joug, et à pratiquer les cérémonies mosaïques (3). Les mots *domus Jacob* et *domus Joseph* montrent l'action simultanée des Juifs et des Israélites soit avant la captivité, comme sous Jéroboam II, soit après, sous les princes asmonéens.

NON ERUNT RELIQUIÆ DOMUS ESAU. Il ne faut pas toujours prendre à la lettre les expressions des prophètes. Souvent elles sont hyperboliques. Ils mettent une ruine entière, pour une très grande défaite. On ne parle pas autrement dans le langage ordinaire. Une armée dont il n'est resté que peu de monde, a été entièrement défaite; une province qu'on aura ravagée, sera ruinée sans ressource, sans pouvoir jamais s'en relever. En latin: *Perii, occidi, nullus sum*, etc., tout cela, dans le fond, signifie bien moins que les paroles ne le portent. Les Septante (4): *Il n'y aura personne qui porte du froment dans la maison d'Ésaü*. Il n'y aura personne qui lui fournisse des provisions (5). Ou, selon d'autres: *Il n'y aura point de porte-flamme*. Les Grecs appelaient de ce nom

πυροφόρος, porte-feu ou porte-flamme, le sacrificeur qui échappait seul du combat (6). De là le proverbe: *Οὐδὲ πυροφόρος περιγένητο*. L'hébreu (7): *Et il ne restera personne à la maison d'Ésaü*. L'Idumée se releva de son assujettissement et fournit même, après les Asmonéens, des rois à la Judée dans la personne des Hérodes.

ÿ. 19. HÆREDITABUNT HI QUI AD AUSTRUM SUNT, MONTEM ESAU. Ceux des Juifs qui seront dans la partie la plus méridionale de la Palestine, se rendront maîtres des montagnes de l'Idumée, qui sont tout attenantes. Le prophète désigne en particulier les divers cantons qui seront occupés par les Israélites, soit avant soit après leur retour de captivité; afin que l'on ne croie point qu'il prophétise en l'air, d'une manière vague et indéterminée. Alexandre le Grand donna le pays de Samarie aux Juifs, comme le témoigne Hécatée dans Josèphe, I. II. contre Appion; et Jean Hyrcan subjuga le même pays, après ses guerres contre la Syrie (8).

ET QUI IN CAMPESTRIBUS, PHILISTIIM. L'hébreu (9): *Ceux qui habiteront la Schephêlâh*, posséderont *le pays des Philistins*, qui est aussi tout joignant. Le canton nommé *Schephêlâh*, était une grande plaine, qui s'étendait depuis Éleutropolis jusqu'à Rhinocorure et la mer Méditerranée, dit saint Jérôme. Les commentateurs modernes désignent sous ce nom la vallée qui s'étend de Joppé jusqu'à Gaza, le long de la mer; mais il est probable que son étendue était plus considérable. Voyez le commentaire sur Josué, X. 40.

POSSIDEBUNT REGIONEM EPHRAIM, ET REGIONEM SAMARIÆ. Avant la captivité, les rois de Juda eurent une influence effective considérable sur le territoire d'Israël. Ézéchiass fit annoncer la Pâque dans les deux royaumes indistinctement, et, sous Josias, après la destruction de Samarie, les royaumes contribuèrent également à la restauration du

(1) Vide Aug. de Civit. lib. XVIII. c. 32. - Hieron. et Theodoret. hic. Ruperl. Lyr. Burg. etc.

(2) וירשו בית יעקוב את סורשיה

(3) Vide I. Macc. v. 3. et Joseph. Antiq. XIII. 17.

(4) Καὶ οὐκ ἔσται πυροφόρος τῷ οἴκῳ Ἠσαῦ. Autrement: (5) οὐκ ἔσται πυροφόρος. Ita Theodoret. et quid. Codd.

(5) Hieronym. hic. Quos agentes in rebus, vel vereda-

rios nunc appellant, veteres πυροφόρους, frumentarios appellabant.

(6) Hesych. Πυροφόρος, ὁ πυρ φέρων, καὶ ὁ μόνος διασωθείς ἐν πολέμῳ. Vide Drus.

(7) וְלֹא יִהְיֶה שׂוֹרֵךְ לְבֵית עֵשָׂא. Symmach. Διασωζόμενον. Aqu. et Theodot. Καταλειμμένον.

(8) Joseph. Antiq. I. XIII. c. 18. — (9) וְשֵׂרְפָה אֶת פְּלִשְׁתִּים

20. Et transmigratio exercitus hujus filiorum Israel, omnia loca Chananæorum usque ad Sareptam; et transmigratio Jerusalem, quæ in Bosphoro est, possidebit civitates austri.

21. Et ascendent salvatores in montem Sion judicare montem Esau; et erit Domino regnum.

20. L'armée des enfants d'Israël, qui avait été transférée hors de son pays, possèdera toutes les terres des Cananéens jusqu'à Sarepta : et les villes du midi obéiront à ceux qui avaient été emmenés de Jérusalem jusqu'au Bosphore.

21. Ceux qui doivent sauver le peuple monteront sur la montagne de Sion, pour juger la montagne d'Ésaü : et le règne demeurera au Seigneur.

COMMENTAIRE

temple, et les réformes du roi de Juda s'étendirent jusqu'à la tribu de Nephthali, c'est-à-dire aux dernières limites du royaume d'Israël (1). A cette époque, les pays d'Éphraïm et de Samarie furent livrés aux Cuthéens. Ils s'y maintinrent toujours, au moins dans quelques places, jusqu'à ce qu'ils furent assujettis aux Juifs par Alexandre le Grand, et ensuite subjugués de nouveau par Jean Hyrcan, qui prit et ruina Samarie. Il s'acharna si bien à la détruire, qu'il n'y laissa pas même les vestiges d'une ville, et il fit jeter ses ruines dans le torrent (2).

BENJAMIN POSSEDEBIT GALAAD. Le pays au delà du Jourdain est désigné ici sous le nom de Galaad. La tribu de Benjamin, qui était la plus voisine de ce pays, le possèdera. En effet, nous voyons que, depuis les Maccabées (3), les Juifs furent les maîtres de ce pays; et lorsqu'Antiochus Épiphanes commença la persécution, le pays de Galaad était peuplé de Juifs. Quand le prophète dit que Benjamin sera le maître de ce pays, il ne faut pas l'entendre comme si Benjamin seul, à l'exclusion des autres tribus, dût s'en rendre maître. Il le possédait conjointement avec le reste de la nation. Mais il semblait y avoir plus de part, parce qu'il en était plus voisin, et qu'il regardait ces cantons comme confiés en quelque sorte à sa garde. Salomon Jar'hi ne prend pas, non plus, ce passage à la lettre, car il ajoute : *Et les enfants de Manassé, dont Galaad était le pays, se répandront à l'orient au delà des frontières d'Israël.*

Ÿ. 20. LOCA CHANANÆORUM, USQUE AD SAREPTAM. Les dix tribus emmenées en exil, reviendront dans leur pays, et posséderont toute la Phénicie, jusqu'à Sarepta, ville dans le territoire de Sidon. Les *Cananéens* sont mis pour les Phéniciens, parce qu'ils étaient Cananéens d'origine. Dans les temps qui suivirent la persécution d'Antiochus Épiphanes, et sous le règne des Asmonéens, on vit l'accomplissement de ces prophéties.

TRANSMIGRATIO JERUSALEM, QUÆ IN BOSPHORO EST, POSSEDEBIT CIVITATES AUSTRI. Le Juif qui enseignait l'hébreu à saint Jérôme, l'avait assuré que *Sepharad* signifiait le Bosphore, pays où l'empereur Adrien avait transporté les Juifs. Mais quel rapport peut-il exister entre ce transport des Juifs du temps d'Adrien, et celui dont parle ici Abdias? Les Juifs modernes entendent communément l'Espagne (Jonathan), sous le nom de Sépharad. Quelques-uns entendent la France (Jar'hi, Kim'hi). Tout cela sans aucun fondement. Les Septante ont lu *Ephrata*, ou *Euphrate* (4) : *Les captifs de Jérusalem qui sont jusqu'à Éphrata, posséderont le Nageb.* Ce dernier mot signifie le midi. Nous ne connaissons aucun nom géographique que l'on puisse certainement identifier avec Sépharad. Mais, s'il nous est permis de hasarder une conjecture, nous ne serions pas éloigné de voir dans *Sépharad* la *Saphir-Audeh* actuelle différente de la Saphir de Michée (1, 11), dont l'emplacement était voisin. Il y a encore aujourd'hui trois villages de ce nom. Le mot *Samâfir* qu'ils portent, paraît être la forme plurielle de *Safir*. La différence du = *Samech* avec le = *Scin* ou *Schin* ne serait pas une difficulté d'identification, puisque ces deux lettres se permutent quelquefois même dans les mots usuels. D'après cela, les Juifs dont parle Abdias auraient été transportés en pays philistin. Ce qui s'accorde très bien avec l'invasion dont il est question dans cette prophétie.

Le chaldéen paraphrase ce verset dans le sens où nous l'expliquons : Voici le mot à mot : *Et transmigratio exercitus populi hujus filiorum Israel, qui sunt in terra Chananæorum usque, etc.* Abdias voudrait donc dire que ces captifs d'aujourd'hui en pays philistin, finiraient par se rendre maître du territoire de leurs ennemis, qui, à cette époque, venaient du midi.

Ÿ. 21. ASCENDENT SALVATORES IN MONTEM SION, JUDICARE MONTEM ESAU. Les Septante (5) : *Ceux qui seront sauvés, ou délivrés de la captivité,*

(1) II. Paralip. xxxiv.

(2) Joseph. Antiq. l. xiii. c. 18. - I. Maccab. iv.

(3) I. Macc. v. 9. 35. 45; ix. 35. 36.

(4) Καὶ ἡ μετοικησία Ἱερουσαλὲμ ἕως Ἐφραθα, καὶ ἀληρονομήσουσι τὸ Νάγεβ. Edil. Rom. Ἐως Ἐφραθα, κλη-

ρονομήσουσι τὰς πόλεις τοῦ Νάγεβ.

(5) Ἀναθήσονται ἀνασωθέντες ἐξ ὄρους Σιών, τοῦ ἐδικοῦσαι τὸ ὄρος τοῦ Π'σάβ. Ita el Theol. Heb. סיניושוו Symmach. Σώζοντες.

et qui sont de la montagne de Sion, s'assembleront pour punir la montagne d'Ésaü. La plupart (1) entendent par ces sauveurs qui montent sur Sion, les Maccabées et les princes Asmonéens, qui joignirent le sacerdoce à la royauté, et qui, s'étant rendus maîtres de l'Idumée, jugèrent et gouvernèrent réellement la montagne d'Ésaü. Ils étaient en cela les figures de Jésus-Christ, qui a exercé et qui exercera dans tous les temps son pouvoir infini et absolu sur l'Idumée; c'est-à-dire, sur les peuples gentils qu'il a rassemblés dans son Église. Ce sens spirituel est confirmé par ce

qui suit : *Et erit Domino regnum*. L'empire demeurera au Seigneur. La domination temporelle des Juifs après leur captivité, se termine à Jésus-Christ. Trente-sept ans après sa résurrection, Jérusalem fut ruinée et la nation dispersée. Inutile de dire que, pour les rabbins, la montagne d'Ésaü est la ville de Rome. Il vaut mieux voir dans les sauveurs du peuple, les apôtres et les hommes apostoliques qui, élevés en perfection, jugent et condamnent par leurs actes et par leurs paroles, ces chrétiens relâchés, leurs frères infidèles, si bien figurés par les Iduméens.

---

(1) Hieron. Theodor. Cyrill. Vatab. Grot. Sanct.